

[Français]

M. De Bané: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Le point que je désirais soulever, évidemment, c'était que, étant donné qu'il serait absurde et inconvenant de participer à la discussion de chaque amendement, je voulais donner mon opinion sur l'ensemble des amendements et, en particulier, à la fin de mon propos, si vous le permettez, sur ce point précis de la santé.

Ce que j'essayais de démontrer, monsieur l'Orateur, c'était que, pour l'une des rares fois dans l'histoire de notre pays, nous sommes en train d'étudier un projet de loi qui a subi l'épreuve d'une élection et, particulièrement, grâce au Ralliement créditiste, qui est devenue un point controversé dans la province de Québec.

• (4.30 p.m.)

On a parlé le plus souvent de l'avortement, dans mon comté, durant toute la campagne électorale. C'était la même chose aussi dans les autres comtés.

Certains électeurs ont élu des créditistes. D'autres ont élu des conservateurs. Certains ont élu des membres du Nouveau parti démocratique et la majorité a élu le gouvernement.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, on dirait que nous avons pris l'habitude de nous lever ensemble. Ne pourriez-vous pas demander au député de s'en tenir à l'amendement à l'étude?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au député que la règle de la pertinence limite le débat en ce moment au seul amendement à l'étude, qui demande la suppression, à l'article 18, des mots «ou la santé». Actuellement, les discours doivent porter sur ce seul amendement. Je signalerais au député que certaines des remarques qu'il est impatient de faire maintenant—je ne veux pas contester son droit de les faire—pourraient être formulées à l'étape de la troisième lecture, mais si la présidence applique la règle de la pertinence, elle devra l'appliquer à tous les députés, car il y va de la bonne marche du débat que, dans la mesure du possible, nous limitons nos remarques à cet amendement.

M. De Bané: Je vous signale respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'il se peut que, dans mes remarques, je traite non seulement de l'amendement mais des discours des membres du Ralliement créditiste au sujet de cet

[M. l'Orateur suppléant.]

amendement. En effet, leurs discours renfermaient des arguments que j'aimerais relever si le Règlement m'autorise à le faire.

[Français]

Voici ce que je veux dire, monsieur l'Orateur: ne pouvant prendre la parole sur chacun des 38 amendements, je voudrais profiter de ce moment-ci, alors que l'on traite de la santé, dont j'avais parlé tantôt, de façon précise, et je le dis à l'intention du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui n'était pas présent lorsque les honorables députés du Ralliement créditiste ont parlé tantôt, et qui n'a pas entendu leurs arguments, qui visant à appuyer le leur, pour parler de ce sujet épineux.

Je disais donc ceci: Il ne sert presque à rien de discuter ici, tant il est vrai que le peuple, comme on le disait dans le discours du trône, n'a presque plus confiance dans une institution qui est paralysée par une minorité. C'est ce qu'on appelle la tyrannie exercée par une minorité.

M. Gauthier: Tenez donc un référendum.

M. De Bané: Pour ce qui est du référendum, c'est précisément ce que vous avez fait dans la province de Québec, lors des dernières élections. De quoi avez-vous parlé sinon de l'homosexualité et de l'avortement?

Au sujet de la santé, monsieur l'Orateur, il faudrait ramener les choses dans leur véritable perspective. Alors, pour ramener les choses dans leur véritable perspective, relativement à l'avortement pour des raisons de santé, il faut rappeler certains choses aux gens qui parlent au nom de leur bonne conscience. Jamais, dans l'histoire du Canada, on a poursuivi un médecin qui a fait un avortement thérapeutique. Si les députés du Ralliement créditiste étaient informés, avant de faire de la démagogie, ils auraient appris que si ce sujet est si important, il est plus que temps qu'on le réglemente. Faites le tour de nos hôpitaux dans la province de Québec et vous apprendrez que des avortements thérapeutiques se pratiquent. Mais non, ce n'est pas le sujet qui vous intéresse; ce que vous voulez, c'est de faire de la démagogie et paralyser une institution démocratique.

Alors, monsieur l'Orateur, je dis à ces gens qui n'ont pas le temps de faire du droit comparé et de voir ce qui se passe dans le monde occidental, que nous sommes l'un des derniers pays du monde occidental à adopter une loi sur l'avortement. Et contrairement aux recommandations qui ont été faites au Parlement par l'Association des médecins et des avocats du Canada, à l'effet que le gouverne-